**TERMES DE REFERENCE**

**POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX AVOCAT·E·S**

Assistance juridique pour les mineurs garçons en conflit avec la loi, en détention provisoire dans les CRE d’Ain Sebaa, de Benslimane, pour les filles mineures et femmes détenues avec leurs enfants dans la prison locale d’Oukacha (Casablanca) et d’Ali Moumen (Settat) et de Fès.

PROJET

**« Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ».**

**Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants**

Nom abrégé : **« Justice Mineurs 2 »**

Référence n° : 2024 / 460-843

➢ **ORGANISME DEMANDEUR**

**AIDA**, Ayuda, Intercambio y Desarrollo, est une fondation apolitique. AIDA a été créé en 1999 sur la base des rêves et de l'engagement d'un groupe de personnes qui pensaient que la justice et la dignité étaient des droits fondamentaux pour chaque être humain et qu'il était responsabilité de chacun pour que le monde change et ça devient une réalité. Depuis le début, elle s'est développée, grâce au soutien et à la confiance des particuliers, des gouvernements, des institutions privées et des entreprises. Nous travaillons depuis 26 ans dans différentes régions : Asie du Sud et du Sud-Est (Bangladesh, Cambodge, Inde, Sri Lanka et Vietnam), Moyen-Orient et Afrique du Nord (Liban, Maroc et Syrie), Afrique (Guinée Bissau et Sénégal) et Amérique latine et Caraïbes (Colombie, Équateur, Haïti et Paraguay). AIDA agit et continuera d'agir dans ces communautés, pays et zones, toujours à travers une analyse technique détaillée, prouvant que notre organisation est en mesure de garantir une valeur ajoutée aux interventions et aux stratégies proposées. Nous promouvons un développement global des personnes, visant à améliorer les conditions de vie dans les pays les moins favorisés, en cherchant toujours à contribuer de manière plus 2 efficace et efficiente, en veillant à ce que les groupes cibles s'approprient du changement survenu.

➢ **ORGANISME CO-DEMANDEUR**

**BAYTI** Depuis 1995 l’association Bayti œuvre dans le domaine de la protection des enfants en situation difficile (enfants en situation de rue, enfants privés du milieu familial, enfants travailleurs/petites « bonnes », enfants victimes de violence/d’abus/d’exploitations physiques, psychologiques et /ou sexuelles, ou de traite, enfants en contact avec la loi, enfants réfugiés/migrants). Bayti œuvre également pour la protection et la promotion de leurs droits. Grâce à une prise en charge intégrée et pluridisciplinaire, plus de 22000 enfants, jeunes filles et jeunes garçons ont été protégés, accueillis, hébergés, nourris, soignés, ont eu accès à l’état-civil, à l’école, à la formation professionnelle, ont pu être réintégrés dans leurs familles biologiques ou dans des familles d’accueil, ont pu accéder à l’emploi et à l’autonomie. Considérant les enfants comme des acteurs à part entière, détenteurs de droits, Bayti n’a eu de cesse pendant toutes ces années à défendre et promouvoir leur intérêt supérieur et l’accès à leurs droits, tels que stipulés dans la CDE.

BAYTI est reconnue aujourd’hui pour sa forte expérience et son expertise aux niveaux national et international, et par sa collaboration avec des acteurs du pourtour méditerranéen, tant en Europe qu’en Afrique du Nord.

**LE CONTEXTE**

Le contexte actuel de réforme législative et institutionnelle offre une occasion de renforcer la justice pour mineurs.

Le Maroc est engagé dans un processus de réforme de son système judiciaire et de protection de l’enfance.

* Création annoncée de l’Agence nationale de protection de l’enfance,
* Mise en œuvre de la stratégie 2022-2026 de la DGAPR,
* Adoption récente de la loi sur les peines alternatives (58 établissements pilotes désignés).

Les actions prioritaires pourraient inclure :

* Renforcer l’assistance juridique spécialisée, formation obligatoire des avocats en matière de justice des mineurs. Mise en place de permanences 24h/24 d’avocats spécialisés.
* Améliorer l’information et la participation des enfants, protocoles clairs pour expliquer les droits et procédures dans un langage adapté et Supports visuels et documents simplifiés.
* Promouvoir les alternatives à la détention, Médiation, liberté surveillée, programmes éducatifs et communautaires. Soutien accru aux ONG et structures comme Bayti pour la réinsertion.
* Réviser régulièrement les mesures de détention provisoire, évaluations périodiques afin de garantir que la privation de liberté reste exceptionnelle.
* Renforcer la coordination institutionnelle, collaboration étroite entre la DGAPR, le ministère de la Justice, la société civile et les partenaires internationaux.

L’engagement du Maroc en faveur d’une justice adaptée aux enfants est réel, mais il ne pourra porter ses fruits que si les réformes légales s’accompagnent de changements effectifs dans la pratique quotidienne. L’accès à une défense de qualité et la réduction du recours à la détention constituent des conditions essentielles pour aligner le système sur les normes internationales et placer l’intérêt supérieur de l’enfant au centre des décisions.

La coopération entre les institutions publiques et les organisations spécialisées, comme Bayti, sera déterminante pour construire une justice véritablement respectueuse des droits et de la participation active des enfants.

**Projet : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ». Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants Nom abrégé : « Justice Mineurs 2 »**

Le projet co-financé par l’Union Européenne vise à contribuer au renforcement de la promotion des droits de l’homme et de la bonne gouvernance.

L'objectif général du projet vise à « contribuer à assurer une justice adaptée aux mineur.e.s en conflit avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants, garantissant le respect de leurs droits conformément aux standards internationaux », en s’alignant parfaitement à l’objectif général de cet appel à proposition : « contribuer à la promotion et à la protection des droits de l’homme, la démocratie et la bonne gouvernance ».

Par son objectif spécifique « Promouvoir les droits des mineur.e.s et des femmes détenues avec leurs enfants en conflit avec la loi, à partir d’une approche intégrée visant à améliorer les conditions de détention, à prévenir la récidive et à renforcer le plaidoyer », l'action s'inscrit pleinement dans la formation des droits des détenus, y inclus les femmes et les mineurs en conflit avec la loi.

Ces objectifs sont également en ligne avec les démarches dernièrement entamées par le Maroc pour s’aligner aux normes internationales en matière justice juvénile, tels que le projet de loi 43-22 relatif aux peines alternatives, l'adoption en juin 2024 du projet de loi 10-23 relatif à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires, et l’accord tripartite signé en 2023 entre la Présidence du Parquet, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, qui a permis la mise en place, en juin 2024, d'un protocole territorial pour la prise en charge des enfants vulnérables.

Le projet contribue en outre à l’atteinte de l’objectif spécifique du lot 1, en incluant dans cet appel une multitude d’associations membres de la Plateforme de la Convention des Droits des Enfants et du Mouvement Enfance du Maroc en tant qu’alliés dans les démarches de plaidoyer prévues dans le cadre du R3, et tout en consolidant l’alliance avec la DGAPR, avec laquelle AIDA a signé des accords de collaboration institutionnelle depuis 2019.

Le projet se déroulera dans cinq sites d’intervention, le CRE de Ain Sebaa, le CRE de Benslimane, la prison de Oukacha, la prison de Ali Moumen Settat et la prison de Larache.

Cette action est menée par AIDA avec la collaboration de son partenaire Bayti et de la DGAPR, La Délégation Générale à l’Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion.

1. Objectifs et résultats attendus de la mission :

Ladite mission a pour objectif d’assurer une assistance juridique aux mineurs filles et garçons en contact avec la loi et femmes détenues avec leurs enfants), et d’assurer une gestion juridique des dossiers de mineurs en conflit avec la loi en détention provisoire dans les CRE de Ain SEBAA et Benslimane et des filles mineures et les femmes détenues avec leurs enfants dans les prisons locales de Larache, Oukacha et Ali Moumen Settat.

**Résultats attendus**

Traitement et gestion des dossiers des garçons en conflit avec la loi conflit avec la loi en détention provisoire dans les CRE de Ain SEBAA et Benslimane et les filles en conflit avec la loi dans les prisons locales de Larache, Oukacha et Ali Moumen Settat.

Traitement et gestion aux femmes détenues avec leurs enfants, et d’assurer une gestion juridique des dossiers de mineurs en conflit avec la loi en détention provisoire dans les prisons locales de Larache, Oukacha et Ali Moumen Settat.

**Méthodologie pour la réalisation de la mission**

Deux avocats.e. s sont appelé.e. s à prendre en considération les points suivants :

* Toutes les textes de loi, la CDE, les traités internationaux en relation avec les mineur-e-s en contact avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants en qualité d’auteur, de victime et de témoins.
* Les avocat-e-s sont appelé-e-s. à se référer aux études sur les alternatives à la privation de liberté et les lignes directrices sur la protection de remplacement.

**Mission et profil des avocat-e-s**

**Les avocat.e.s. auront pour tâches principales** :

* L’élaboration d’une note méthodologique : objectifs, approche, résultats attendus, estimation budgétaire, partenaires de collaboration pour la réalisation de mission ; chronogramme et fréquence des visites des centres de détentions ;
* Assurer le traitement des dossiers juridiques et assister aux audiences ;
* Veiller à ce que l’intérêt supérieur des mineurs en détention et en état d’arrestation et leurs avis soit prise en compte durant tout le processus et pendant les audiences ;
* Veiller à ce que les mineur-e-s et les femmes détenus assistent aux audiences les concernant au sein des tribunaux ;
* Capitaliser les dossiers des mineur-e-s et des femmes détenues par typologie et par nature d’action ;
* S’entretenir avec les familles des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants, leur expliquer le processus et les maintenir informés ;
* Assurer la mission en étroite collaboration avec les assistantes sociales de BAYTI et l’équipe du projet si nécessaire ;
* Informer les mineur-e-s et les femmes détenues de leurs droits en état de détention ;
* Assurer le suivi et l’accompagnement des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants dans tout le processus de contact avec la loi ;
* Assurer le suivi des mineur-e-s et des femmes détenues avec leurs enfants après le projet ;
* La participation dans la réunion de travail avec le comité de suivi du projet ;
* Rapport des situations traitées et plan d’accompagnement après libération ;
* Remplir la base de données du projet avec les informations des dossiers.

**Profil souhaité :**

**Les avocat-e-s doivent justifier de :**

* Une formation universitaire de haut niveau en droit ;
* Une maîtrise du cadre politique publique, stratégique et juridique marocain en relation avec la promotion et la protection des enfants et des jeunes et plus particulièrement les mineurs en conflit avec la loi, ainsi que sur la protection des femmes détenues avec leurs enfants ;
* Au moins cinq ans d’expérience professionnelle pertinente, dont une expérience avérée d’assistance juridique ;
* Une expérience en termes de soutien à la question de la protection des mineurs en conflit avec la loi est bien souhaitable ;
* Une expérience de collaboration avec la société civile ;
* Une maîtrise du français.

**Honoraires :**

Le montant total de la prestation doit inclure le montant global du coût de l’assistance juridique, les déplacements et restauration pour trois sites.

* CRE Benslimane, CRE Ain Sebaa, Oukacha (mineur-e-s)
* Ali Moumen-Settat, Oukacha et Larache (femmes détenues avec leurs enfants)

Le consultant doit être en mesure de fournir une facture (avec Identifiant Fiscal, TVA, patente…).

**Eléments constitutifs du dossier de candidature :**

Afin de sélectionner le/la consultant adéquat aux exigences de la prestation, nous sollicitons de bien vouloir nous envoyer dans un premier lieu :

* Le CV de l’intéressé(e), et ses références accompagnés des attestations de travail ;
* formations correspondantes ;
* La proposition technique présentant les objectifs de la formation, le déroulement, les modalités/ démarche d’intervention ;
* Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de formation (TTC) et comprenant tous les frais de déplacements (si besoin) ;

**Dépôt des dossiers de candidature :**

Les dossiers de candidature sont à envoyer par courrier électronique aux adresses suivantes avant le 30 septembre 2025 à 16h00 :

* [contact@association-bayti.ma](mailto:contact@association-bayti.ma)